



# SÈVES

Bulletin de

**PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT**

**N° 63**

**Mars 2024**

## Agriculture : en route pour le désert.

**La mobilisation des agriculteurs** est partie d'une revendication qui leur était commune : assurer une rémunération minimale pour vivre dignement de leur travail. La reprise en mains de ce mouvement par la FNSEA se traduit par la mise en retrait de ce thème parallèlement à un **immense recul sur la préservation de l'environnement** et de la préservation du climat afin de favoriser les intérêts des plus grosses exploitations déjà bénéficiaires du système capitaliste néolibéral conforté par l'Europe et le gouvernement français. En 30 ans, 70 % des insectes ont disparu d'où un déficit de pollinisation et globalement de biodiversité. Les oiseaux qui s'en nourrissent voient leurs populations s'effondrer. Le reste du vivant suit la même pente. Nous vivons la 6ème grande extinction.

### La réaction du gouvernement :

- C'est la suspension du plan écophyto qui devait diviser par 2 l'épandage des pesticides d'ici à 2030.
- C'est la suspension de la cartographie des zones humides visant à les protéger.
- C'est la dérogation à l'obligation européenne qui conditionnait le versement des primes de la PAC à la préservation de l'environnement. (Haies, bosquets, mares, jachères).
- C'est la mise en cause de l'ANSES chargée d'évaluer les risques sanitaires et environnementaux.
- C'est la mise sous tutelle des préfets de l'Office Français de la Biodiversité.

Il faut saluer le **courage des adhérents de la Confédération Paysanne** pour avoir défendu dans ce contexte une agriculture respectueuse de l'environnement et du climat.

Dans le Puy de Dôme, l'entreprise semencière multinationale Limagrain draine l'argent public au service d'une agriculture qui détruit les sols et l'eau.

La Métropole Clermontoise a été obligée de se doter d'une usine de filtration de l'eau de la nappe d'accompagnement de l'Allier pour éliminer de l'eau potable les nitrates et pesticides et c'est le buveur d'eau qui en paye l'investissement et le fonctionnement.

Leurs projets de mégabassines du côté de Billom, subventionnées par la Région seront au service d'une poignée d'entreprises privées au détriment de la biodiversité de la vallée de l'Allier en aval.

Limagrain est à la pointe de la recherche pour imposer les nouveaux OGM dont la dissémination va appauvrir la variété des plantes agricoles.

# Agriculture et énergie : la méthanisation

Voici une synthèse commentée d'une conférence donnée par **J-Pierre Jouany**, vice président du GREFFE, Directeur de recherche honoraire à l'INRAE, ingénieur chimiste, maître es sciences en physique, Docteur d'État en biologie, membre du CSNM.

La méthanisation ou fermentation de matière organique à l'abri de l'air produit du biogaz qui est un mélange de méthane et de CO<sub>2</sub>. C'est ce qui se passe naturellement dans les marais, les appareils digestifs de l'homme ou de l'animal.

Il reste ensuite à purifier le biogaz pour produire du biométhane qui peut être ensuite injecté dans le réseau GRDF. (le CO<sub>2</sub> extrait du biogaz produit par le méthaniseur part dans l'atmosphère)

Les résidus de méthanisation ou digestats sont actuellement épandus avec un risque de dégradation de la biodiversité des sols et de perte de leur fertilité.

## 1/Rendement énergétique de la méthanisation

Pour l'Europe il est inutile de prouver qu'il y a bien production d'énergie, mais selon JP Jouany, si l'on prend bien en compte toutes les étapes, le bilan énergétique de la méthanisation est nul voire négatif, c'est à dire qu'on dépense autant d'énergie qu'on en produit dans le meilleur des cas!

## 2/: les déchets agricoles ne sont pas une bonne source de matières organiques pour la méthanisation

A partir de l'étude des potentiels méthanogènes de chaque intrant dans le méthaniseur, on constate que les déchets végétaux et les lisiers ne sont pas des bons producteurs de méthane. Tout ce qui est riche en cellulose et en lignine comme les déchets végétaux, sont très peu méthanogènes, c'est comme une prison pour le glucose et les bactéries ne peuvent pas y accéder.

Les lisiers également ont un BMP(Biochemical Méthane Potentiel) très faible. Par contre le lisier amène beaucoup d'eau dans le méthaniseur et de l'azote dont les microbes ont besoin pour se développer. Les boues de STEP (station d'épuration) amènent les mêmes inconvénients que les lisiers.

Les graisses, le maïs, les céréales sont vraiment intéressant(e)s pour fabriquer du biométhane car il y a beaucoup de carbone très disponible et donc utilisables par les micro-organismes. C'est l'idéal pour produire beaucoup de méthane.

Les déchets ne peuvent pas constituer une source énergétique efficace. La recherche d'efficacité dans la production de CH<sub>4</sub> impose l'utilisation de sources à haute valeur énergétique qui sont habituellement destinées à l'alimentation humaine et animale, d'où l'apparition d'une concurrence pour les deux usages, avec comme conséquence une augmentation de leur coût et des risques de pénurie alimentaire à moyen terme.

## 3/La méthanisation émet 2 à 3 fois plus de gaz à effet de serre que le gaz naturel pour produire la même énergie.

JP Jouany a effectué ce calcul sur chaque étape du cycle de vie d'un méthaniseur produisant 410000m<sup>3</sup> injectés par an, pour une unité alimentée chaque jour de 50 tonnes de matière brute composée de lisier de bovin, de Cive et d'ensilage de maïs (15%). Pour l'ADEME les émissions de GES sont entre 23,4 et 44,1kg CO<sub>2</sub> eq/Mwh car elle ne compte pas toutes les étapes et sous évalue les fuites de biométhane et biogaz.

**4/L'implantation d'un méthaniseur sur une exploitation diminue la quantité de carbone stockée dans les sols** - ce qui est très exactement l'inverse de l'initiative 4/1000 signée par la France à la COP21. Il calcule la perte de carbone dans les sols de l'exploitation à 14 100 tonnes sur 20 ans pour une unité de méthanisation de 10 Gwh

**5/La méthanisation mobilise des surfaces agricoles qui ne sont alors plus disponibles** pour assurer la sécurité alimentaire du Pays. D'après le Programme pluriannuel de l'énergie (PPE) : La production de 100 Twh en 2050 mobilisera 3 millions d'ha de terre arable pour la culture des intrants et les infrastructures, soit 16,7% de la SAU des terres arables ou 5,6 départements.

## Déchets : le Cantal empoisonne la métropole Clermontoise.

Contrairement aux exigences de la loi, le département du Cantal ne dispose plus de systèmes de traitement de ses ordures ménagères et assimilées. Au lieu d'investir, il est plus simple d'exporter les déchets ailleurs par camions au départ d'Aurillac, notamment vers le centre de traitement du Valtom situé dans la métropole Clermontoise.

Pour l'année 2024, le Valtom a signé une convention **pour accepter 7000 tonnes** de ces déchets, ce qui compense une légère diminution des déchets du Puy de Dôme et du nord de la Haute Loire, **afin de rentabiliser l'incinérateur** à son maximum légal actuel de 150000 tonnes par an. La préservation de la qualité de l'environnement du Cantal se traduit par la dégradation de celui de la métropole. On conserve donc une émission dans l'air de 200000 tonnes de CO2 et autres fumées toxiques et l'étalement de mâchefers toxiques partout (y compris sur des zones humides).

Le Plan Régional de Gestion des Déchets préconise leur circulation sur tout le territoire et l'augmentation de la capacité de l'incinérateur VERNEA/SUEZ jusqu'à 170000 tonnes par an.

Le chantier de chauffage urbain récupérant la chaleur de cette usine est en cours de réalisation. Il compte ainsi sur un **fonctionnement maximum à long terme en important des déchets de toute la région** même si les citoyens réduisent les leurs.

## Lithium : vigilance !

Dans le dernier numéro de Sèves, nous nous sommes inquiétés de ce projet pharaonique de mine de lithium à Echassières en limite du Puy de Dôme et de l'Allier. Une « concertation » d'envergure nationale du 11 mars au 7 juillet est prévue sous l'égide de la Commission nationale du débat public. Au moment où nous écrivons, nous ne pouvons pas donner plus de détails mais nous vous invitons à la vigilance en consultant le site <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier>. Des réunions locales officielles seront organisées. Nous seront amenés à soutenir les mobilisations locales, une mine propre, ça n'existe pas.

## Urbanisation : une lutte efficace

Le projet de Plan Local d'Urbanisation intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Mond'Arverne a été retoqué par la DREAL (préfecture) car il envisageait une surface constructible du double de ce que la réglementation permet et pointe particulièrement le projet de quartier du maire d'Orcet sur une terre agricole éloignée du centre bourg. C'est le résultat de la forte mobilisation des habitants d'Orcet avec leur association **StopUrba** que nous avons soutenue dès le début. **Voilà une lutte exemplaire** qui donne du courage pour s'opposer à de multiples autres projets de ce genre dans le département.

## Urbanisation : on pousse trop loin la densification

**Chaque année on construit 2 logements par habitant de plus !**

Depuis les années 1960, Les villes, surtout les grandes villes et les métropoles, ne cessent de croître. Pourquoi?

La ville, depuis les années 1970-1980, «s'étale». L'explosion de l'artificialisation, même dans les villes qui perdent de la population ou des emplois, perdure. Ceci s'explique par l'augmentation de la population, celle, notable, des surfaces globalement habitées: résidences secondaires, de tourisme, etc, la baisse considérable de la taille des ménages, la décohabitation ...

**Le bâti, souvent, des placements immobiliers**

Sur 350 000 logements construits p/an, 50 000 sont vacants et 50 000 sont des résidences secondaires ou de tourisme, Une spéculation énorme accompagne ou sous-tend l'urbanisation et la densification : 3,5% des propriétaires

détiennent 5 logements ou plus, 1/4 du parc mobilier privé et la moitié de ceux-ci en location. Donc le bâti, qu'on ne s'y trompe pas, ce sont souvent des placements immobiliers,

### **Presque 5 terrains de foot par heure sont consommés!**

Car il faut, tout de même, beaucoup de logements, de l'espace habitable, du terrain constructible. Depuis 60 ans on prélève des espaces naturels ou agricoles sur les périphéries des villes, surtout les grandes, on fait disparaître des campagnes censées devenir nourricières. A noter qu'elles ne le sont pas toujours autant qu'elles devraient l'être. Les exploitations maraîchères en périphérie devraient être légion; ce n'est pas le cas.

### **Cette disparition des campagnes ne peut durer**

Tous les gouvernements et parlements successifs, depuis 25-30 ans, ont pris des dispositions réglementaires de plus en plus contraignantes à cet égard. Le but des services d'État et-bon gré, mal gré-des collectivités locales : étaler la ville moitié moins qu'auparavant, rendre des hectares d'urbanisation future (ou prétendus tels) à la nature ou à l'agriculture.

Dernière mesure qui va dans le même sens: le ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Cette mesure votée en 2021, modifiée, est soumise actuellement à la pression des élus ruraux et de Laurent Wauquiez qui prétend défier la loi.

### **Qu'en penser ?**

1) Il était temps qu'on diminue la consommation d'espace. Certes, 15, 20, 25 ans furent nécessaires pour assimiler le changement de «modèle»

2) Les bons élèves (collectivités de gauche souvent), tombent alors dans l'excès inverse: ils **appliquent à la lettre** la théorie **«reconstruire la ville sur la ville»** on ne perd plus aucun espace, on densifie, on augmente les hauteurs, on ne fait plus de voiries larges (voiries qui ne profitent qu'à la bagnole et coûtent cher) avec leur corollaire de réseaux.

3) Pratique d'autant mieux tolérée que le foncier devient rare et cher et que la spéculation immobilière y trouve avantage: les coûts sont rationalisés (voiries, réseaux, toitures, clôtures, ingénierie).

4) Dans la Métropole clermontoise, les élus en charge de l'urbanisme sont de très bons élèves pour **cet exercice**. La profession immobilière ne s'en plaindra pas; la spéculation, la concentration de la richesse immobilière ont de beaux jours devant elles.

### **Mais on va trop loin dans la densification**

S'il est indispensable de densifier par rapport à 1990 -2000, la densification à outrance sans variantes, sans recherches ou efforts particuliers pour «densifier en douceur», nous la refusons!

On doit trouver des compromis, compenser la surdensification par des formes urbaines esthétiquement et socialement acceptables.

Notre association le dit aux élus métropolitains et le répète haut et fort dans le groupe de travail créé au sein d'Access\* (\*Accélérer la Transition Écologique Sociale et Solidaire) spécifiquement pour travailler sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Métropole (PLUi) Ce groupe poursuit son travail de plaidoyer depuis décembre 2022.

## **Votre avenir dépend de VOUS...**

**ADHÉREZ** à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 € (5 € pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

### **PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT**

Association agréée par arrêté préfectoral du 28 Aout 2023

62 rue Alexis Piron 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04 73 83 63 66

Mail [pddne@laposte.net](mailto:pddne@laposte.net), site [www.pddne.eu](http://www.pddne.eu)

Directeur de la publication : Yves Reverseau

L'IMPRIMEUR, 80 avenue Jean-Jaures espace Mozac 63200 RIOM

ISSN 1152-8184 – Dépôt légal mars 2024 – Ne pas jeter sur la voie publique